

DICTÉE DE PARIS 2006 – CONCOURS NATIONAL

Compétition placée sous la présidence d'honneur de M. le ministre de la Culture et de la Communication et de M. le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

(Le règlement complet peut être obtenu sur demande à « Dictée de Paris – Concours national », Mairie du 16^e arrondissement, 71, avenue Henri-Martin, 75116 Paris, contre une enveloppe timbrée à votre nom et adresse.)

La troisième « Dictée de Paris » s'ouvre à toute la France, et devient dorénavant l'unique compétition d'orthographe, de langue française et de culture générale à l'échelon national. La finale se déroulera à la Mairie du 16^e arrondissement, le 21 octobre 2006.

1. La compétition est ouverte à toutes les personnes souhaitant concourir (mais seules les personnes de nationalité française pourront représenter officiellement la France dans d'éventuelles compétitions internationales francophones dont les animateurs demanderaient aux organisateurs de la « Dictée de Paris – Concours national » de sélectionner les champions français). [Tous les frais occasionnés à des concurrents par leur venue à Paris afin de participer à la finale sont à la charge de ces concurrents.]

Les organisateurs et tous les membres de leur famille sont exclus de la compétition.

2. Les épreuves de qualification sont constituées de QCM, de tests, de questions diverses de langue française au sens large (la langue française et la culture générale ne sauraient être dissociées). Les formulaires de sélection sont disponibles sur demande :

- par courrier à : « Dictée de Paris – Concours national », Mairie du 16^e arrondissement, 71, avenue Henri-Martin, 75116 PARIS.
- par téléphone, au : 01 40 72 16 13 ; par télécopie, au : 01 40 72 17 59
- par courriel : colignon@lemonde.fr

LA DATE LIMITE DE RETOUR DES FORMULAIRES A ÉTÉ FIXÉE DÉFINITIVEMENT AU 1^{er} JUIN 2006 MINUIT.
--

3. Les concurrents sont répartis en 5 catégories :

- **Cadets (11, 12 et 13 ans)** (concurrents ayant plus de 11 ans, mais moins de 14 ans, au 31 mai 2006 minuit)
- **Juniors (14, 15, 16, 17 et 18 ans)** (concurrents ayant 14 ans et plus, mais moins de 19 ans, au 31 mai minuit)
- **Seniors amateurs** (concurrents ayant 19 ans et plus au 31 mai minuit, et ne relevant pas de la catégorie des seniors professionnels)
- **Seniors professionnels** (concurrents ayant 19 ans et plus au 31 mai minuit, et exerçant – ou ayant exercé durablement – les professions de directeur d'école, de professeur des écoles, de professeur de français ou de langue étrangère, de linguiste, d'écrivain, de journaliste, de traducteur, de correcteur-réviseur, ou tout autre spécialiste de la langue française).
- **« Champions »** (concurrents s'étant classés au moins une fois parmi les trois premiers d'une finale des Dicos d'Or de Bernard PIVOT).

Les 3 lauréats 2006 de la catégorie « seniors professionnels » du présent concours devront s'inscrire en catégorie « Champions » s'ils veulent concourir en 2007. Les trois lauréats de la catégorie « seniors amateurs » du présent concours devront s'inscrire en catégorie « seniors professionnels » s'ils veulent concourir en 2007. S'ils n'accédaient pas au podium des trois premières places en 2007, ils retrouveraient leur catégorie d'origine en 2008.

4. La sélection des concurrents est effectuée en fonction du nombre total de réponses correctes (il n'est toléré qu'une seule réponse aux tests par personne). S'il y avait trop d'ex æquo, des tests complémentaires les départageraient. S'il subsistait malgré tout des ex æquo irréductibles, excédant le nombre de concurrents prévu pour la finale du 21 octobre, un tirage au sort par catégories serait effectué en la Mairie du 16^e arrondissement.

5. Les organisateurs se réservent le droit de vérifier à tout moment l'exactitude des renseignements donnés par les concurrents (nom, adresse, âge, profession) et de corriger s'il y a lieu dans laquelle chacun doit concourir. Toute tricherie, soit au stade des qualifications, soit lors de la finale, entraînera l'élimination immédiate de son auteur.

6. Pour l'orthographe d'usage, on considère comme seule exacte la graphie des mots telle qu'elle figure en entrée dans au moins l'un des deux dictionnaires de référence : *Le Petit Larousse illustré* et *Le Petit Robert de la langue française*. Cela, dans leur dernière édition parue avant le 1^{er} janvier 2006. *Le Dictionnaire des difficultés de la langue française*, d'A.V. Thomas (Larousse), sera consulté pour ce qui relève de la syntaxe.

7. LES COPIES DES TESTS, DICTÉES, ETC., NE SONT NI RENDUES NI COMMUNIQUÉES.

8. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de modification, interruption ou annulation du présent concours, quelle qu'en soit la cause. – Du fait de leur participation, les concurrents s'engagent à respecter la totalité du règlement et les décisions des organisateurs.